

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 244

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 556 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition juridiquement inutile.